

Bravo à Vivien et Marion vainqueurs du Challenge Martine !

(Toutes les photos sur notre site <http://www.financespubliques.cgt.fr/38/>)

NOS BREVES

Relation de confiance DGFIP/Entreprises :

Du ministère jusqu'à notre administration, on s'accorde à reconnaître la nécessité de nouvelles faveurs à l'égard de l'entreprise. C'est ainsi qu'à titre expérimental, une « conversion culturelle » est souhaitée par notre ministre qui préconise que les déclarations d'impôt, une fois validées, ne soient plus remises en cause lors de contrôles fiscaux, que les erreurs pourront être corrigées sans pénalités. (Voir Ulysse National du 07/10/13). Le temps de l'entreprise n'est pas celui de l'administration, dixit M.BEZARD...

Que doit-on exactement comprendre par là ? Nouveau cadeau aux entreprises?

Service rendu par le personnel de ménage CFP Rhin et Danube : Le problème d'approvisionnement régulier de consommables n'est pas encore résolu, puisque chaque service connaît ce problème de manque à un moment ou à un autre...

Trophy EDF: Encore cette année, 9 agents, membres de l'ATSCAF, dont nos 2 co-secrétaires à l'ORGA, ont participé à cette compétition iséroise inter-entreprises. Notre rang de classement (16èmes/24) est sans rapport avec la motivation déployée par chacun de nous lors des entraînements et lors des 2 courses... Dommage que la direction refuse tout financement à l'ATSCAF pour une meilleure tenue festive en accord avec l'image de notre administration...

Bâtiment Vallier: deux semaines ont été nécessaires pour déboucher nos toilettes!! La maintenance d'antan n'est pas celle d'aujourd'hui... Plus non plus de consommables...mais où va-t-on ?!

Au Nord, on s'échauffe !

Sous le code GEN180T se trouve au nombre des formations du catalogue Flore la nouvelle version du stage de déontologie. Son intitulé raccourci est *Déontologie et protection de l'agent*, mais son intitulé long laisse perplexe :

Action de formation sur la mise en oeuvre des dispositifs de protection et de sensibilisation à la prévention des risques déontologiques.

A Bourgoin Jallieu comme à Villefontaine, les agents sont clairement avertis par la mention notée en gras **CARACTERE OBLIGATOIRE** qu'il faudra y passer !

Cette formation doit se dérouler sur une demi-journée à l'attention des agents de tous les grades, mais elle a, pour l'instant, _ et on ne sait pour quels motifs_ été reportée du 24/10 au 26/11...

Sommaire :

- La fable ultra-libérale sur les prélèvements obligatoires
- Nous irons tous au paradis..
- Déontologie, encore!

LA FABLE ULTRA-LIBERALE SUR LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

Depuis des mois ou plutôt des années, la pensée unique néo-libérale, avatar des années Reagan-Thatcher en vogue sur les médias - pensons en exemple à l'émission télévisée "C dans l'Air", avec ses thuriféraires défenseurs du Dieu - Marché - Tout Puissant de la mondialisation, à qui il faut tout sacrifier, et d'abord les salaires et les charges excessives, nous rabat les oreilles avec l'antienne éculée du **taux de prélèvements obligatoires** de la France (46 % du PIB) qui serait devenu insupportable.

Le tout sur fond de déréglementation financière et de mondialisation des marchés, enclenchée au début des années 1980 avec le retrait généralisé de l'Etat - devenu "Le Problème" d'après Ronald Reagan - de l'ensemble de ses fonctions sociales et économiques (surtout dans un premier temps dans les pays anglo-saxons : USA et UK).

Auparavant, les plus fanatiques des économistes ultra-libéraux, menés par Milton Friedman (Ecole de Chicago), clouant au pilori les théories de JM Keynes de relance par la demande et d'**Etat providence**, qui avaient prévalu en Occident après guerre (et inspiré directement en France le programme du CNR), avaient pu tester comme dans un laboratoire leur sale recette (appelée monétarisme) en Amérique latine, en terre de dictature (le Chili de Pinochet, puis l'Argentine de Videla).

Cette recette consiste entre autre à privatiser la totalité des services publics, dont la santé et l'éducation.

A l'inverse, la France serait devenue, avec le Danemark et la Suède, la championne des prélèvements obligatoires (ensemble des impôts, taxes et cotisations sociales) de toute l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique, regroupant l'ensemble des pays développés). A y regarder de plus près, **la réalité semble tout autre.**

1) Les PO n'ont pas explosé en France: Après avoir augmenté de 10 points (30 % à 40 %) de 1960 à 1980, le taux des PO n'a ensuite progressé que de quelques points (de 42 % à 46 % aujourd'hui) de même que l'ensemble des pays développés.

2) L'écart de 10 à 25 points observé entre pays concernant les PO ne peut se comparer d'un pays à l'autre (ex. : les Etats Unis et le Danemark, ou la France et la Suisse) sans prendre en considération les dépenses financées, c'est à dire la place des services et transferts sociaux dans l'ensemble de l'économie. D'après un **rapport de 2008 du Conseil des Prélèvements Obligatoires**, émanation de la Cour des Comptes, que l'on ne peut donc accuser de complaisance envers les syndicats, "chaque société décide

de financer les services correspondant, de façon plus ou moins marquée, selon un mode public et obligatoire." Là réside la principale source des différences de taux de PO. Exemple: **les Etats-Unis financent une grande partie de leur système de santé par des assurances privées** (c'est aussi le cas en Suisse, en majeure partie en Grande Bretagne, de plus en plus en Allemagne), dont les cotisations "volontaires" ne rentrent pas dans le taux. Cela n'empêche pas les Etats-Unis de consacrer 17,9 % de leur PIB à la santé (contre 11,6 % pour la France). En effet **beaucoup d'américains sans assurance ne se soignent plus, et se retrouvent ainsi aux urgences avec des maladies graves qui coûtent plus cher.** Voilà de quoi relativiser le poids du gaspillage ou de la fraude à la Sécurité sociale si souvent dénoncés en France, même s'ils existent...

3) On ne peut appréhender les taux de PO "nets de transferts", c'est à dire de l'ensemble des prélèvements redistribués sous forme de prestations sociales (allocations familiales, etc...) pour les ménages, et de subventions pour les entreprises. Selon l'OCDE en tenant compte des transferts et des prélèvements, **le taux net des PO en France se trouve moins élevé que dans la moyenne des pays développés.** Mieux, il est resté stable depuis 1959, à près de 17 % du PIB.

Sans parler du système de prélèvement et de redistribution bien plus juste en France que dans l'ensemble de l'OCDE ... Tout ça pour dire que les éternels débats sur le poids des PO, le coût du travail, la compétitivité de la France ne servent qu'à dissimuler une chose, le refus d'aborder le vrai problème: le partage de la valeur ajoutée (lequel a favorisé de plus de dix points le capital par rapport au travail, au cours des 30 dernières années, correspondant justement à l'arrivée de la vague ultra-libérale au niveau mondial), et la lutte contre les inégalités.

Pour cela, **il faut remettre en cause ces trente années de politique économique ultra-libérale** (que les partisans anglo-saxons de Reagan et Thatcher ont appelée "révolution conservatrice"). Au lieu de forcer la plupart des gens à vivre à crédit sans en avoir les moyens (et ensuite ne plus pouvoir rembourser des prêts à taux variables), comme on l'a vu avec la crise américaine des subprimes, augmenter la demande (les salaires) en réduisant la part des dividendes des actionnaires et en réduisant, voire en interdisant, les revenus exorbitants (bonus, stock-options, primes d'arrivée et autres parachutes dorés) des dirigeants des grandes sociétés, **soumettre la finance aux besoins du plus grand nombre.**

NOUS IRONS TOUS AU PARADIS...♪♪♪♪

Le contribuable français est toujours en train de se plaindre, dit-on, pourtant au large des côtes normandes, d'autres sont moins bien lotis.

Et oui, parlons des malheureux habitants des îles anglo-normandes, **Jersey ou Guernesey** : le savez-vous mais là-bas, dans ces **paradis fiscaux**, adoubés par l'Union européenne, ce sont les plus pauvres qui payent l'impôt ! Ce qui est totalement inconcevable dans notre cher pays, la France, existe bien à nos portes.

Encore une fois, le libéralisme s'accommode des règles élémentaires de justice. Il ne fait pas très bon d'être modeste salarié dans un paradis fiscal. Tout est cadeau pour les plus riches.

Effectivement, il faut bien des cadeaux fiscaux pour attirer les plus riches.

Par exemple, citons l'impôt sur les sociétés, grande préoccupation des universités d'été du Medef et de son Président **M Gattaz**. Rappelons que celui-ci **réclame 50 milliards d'exonérations fiscales et de charges pour toréer dans l'arène internationale** engendrant plus de compétitivité pour les entreprises françaises. Mais tout cela, c'est pour notre bien à tous, n'en doutons pas !

Que M Gattaz serait heureux à Jersey ou Guernesey; l'impôt des sociétés étrangères égale 0 euro, plus rien !

Un vrai paradis !

Mais ce qui est donné aux uns doit être payé par les autres, règle élémentaire d'une bonne gestion.

Ainsi, pour compenser le manque à gagner et éviter le déficit, le gouvernement a instauré la GST, Good and Service Tax, une taxe sur la consommation qui frappe les plus démunis. Mais rassurez vous, si vous avez un yacht, vous pouvez l'enregistrer dans les îles anglo-

normandes pour éviter toute imposition et curiosités malsaines des fiscalistes.

Faut dire que Jersey se classe au troisième rang mondial pour son PIB. Pourtant, une majorité de jersiais a du mal à joindre les deux bouts : le coût de la vie est très cher, l'un des plus élevés au monde. Les salaires sont ridiculement bas, les plus faibles de la communauté européenne. Un smicard jersiais gagne moins qu'un smicard roumain ou polonais. Près de la moitié des retraités vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Les millionnaires payent 2% d'impôt alors que les salariés acquittent 20% d'impôt sur les revenus. Même Madame Bettencourt paye plus de 2% en France mais ne dépasse quand même pas les 10%, 'faut être raisonnable ! Du paradis à l'enfer, il n'y a donc qu'un pas.

C'est pour cela que l'ensemble des banques françaises et autres multinationales ont un siège dans les îles anglo-normandes. M Gattaz demanderait-il ce qui est déjà octroyé aux entreprises françaises ? Ah, effectivement « plus est en nous » disait Saint-Exupéry. Il voudrait que la France devienne un paradis, oui mais fiscal, et que les pauvres se contentent du peu qu'ils ont et surtout en silence.

L'exemple se répète sur la planète dans les paradis fiscaux il fait bon vivre, oui, mais que pour les riches. Pour les autres, libéralisme oblige, les services publics sont inexistantes et l'Etat est sans cesse défaillant. Faut dire que les riches n'ont besoin de l'Etat que pour maintenir l'ordre, la paix et encore les milices peuvent assurer ces services.

ENCORE DE LA DEONTOLOGIE

Lors du CTL de juin 2013, les représentants de la CGT Finances Publiques ont dénoncé les stages de déontologie, obligatoires pour les agents, le tout en pleine affaire « Cahuzac ». Cela fait pour le moins un peu désordre.

Lors de ce CTL, M BONEL, aujourd'hui retraité, précisait que notre administration avait été exemplaire dans cette affaire. Ne l'accablons pas, ce sont justement les mêmes propos tenus par M BEZARD Directeur des Finances Publiques lors de son audition devant la commission parlementaire chargée de faire la lumière sur cette affaire.

M BEZARD certifie et affirme l'exemplarité de notre administration. Il le dit : « Comment voulez-vous que l'on connaisse l'existence de ce compte alors que personne ne le savait et que les banques suisses ont confirmé qu'elles n'en savaient pas plus que nous ! ». Ben voyons !

M BEZARD s'étend sur la tempête médiatique que sa direction et lui-même ont subie. Tempête affrontée avec le plus grand calme olympien. Bercy, semblable au navire sans cesse submergé par les flots mais refaisant toujours surface, suivant sa route sans défaillir. Ah que c'est beau !

Malheureusement, ou plutôt heureusement, Média Part était là pour...remplir un rôle de contrôle, de dénonciation, une mission impartie et à juste titre à l'administration des Finances Publiques. Mais que voulez-vous, on n'est plus maître chez soi.

Le plus surprenant est d'apprendre qu'un modeste inspecteur des FiP, un vérificateur, avait prononcé un doute et révélé dans son mémoire son soupçon sur l'existence d'un compte en Suisse et même à Singapour appartenant à M CAHUZAC. Ce mémoire a été rédigé par Rémy GARNIER, vérificateur de la DIRCOFI de la Gironde et... en 2008. Il précise ces soupçons et l'existence d'un enregistrement audio, le tout révélé par un « aviseur ». Après on prétendra que notre administration est toujours la dernière informée. Mais alors que s'est-il passé ? Déjà beaucoup d'ennuis pour cet inspecteur un peu trop zélé au goût de l'Administration. Son acharnement et ses accusations

lui ont valu des sanctions disciplinaires et une mise à pied sans traitement pendant un an. Faut dire que l'affaire Cahuzac n'était pas la seule dénoncée par l'inspecteur.

Il en faisait trop et il a refusé de se taire comme le lui demandait sa hiérarchie. Et le mémoire ?

Il est remonté jusqu'à Bercy et là, de Directeur en Directeur, il a été perdu voire oublié, 'faut dire que ces gens-là ont d'autres chats à fouetter et puis la prudence doit toujours s'accompagner de servilité ou de loyauté, à vous de voir!

Là citons les propos de M Bézard « la loyauté doit toujours laisser place devant la loi ». Admirablement dit devant la commission parlementaire. Il rajoute qu'il a dû enquêter sur son supérieur hiérarchique, M Cahuzac et qu'il l'a fait sans aucune défaillance, refusant de révéler la moindre information au premier concerné. Admirable, force à la loi, la France est fier de ses serviteurs.

Rémy Garnier, attaqué sans relâche par son administration, a gagné l'ensemble de ses procès, il est aujourd'hui réhabilité. Tout ceci M Bézard feint de l'ignorer ; quand les parlementaires ont évoqué les soupçons justifiés de l'inspecteur, le Directeur général n'a cessé de dire que M Garnier avait comparu en commission de discipline...effectivement, mais accusé à tort. Tout laisse supposer qu'il y a des grincements, des craquements inquiétants dans notre machine fiscale. Toutes les vérités ne sont pas bonnes à dire et il existe bien sûr des personnalités inattaquables ou pour le moins dont les dossiers fiscaux doivent rester intouchables.

Une dernière remarque : est-il respectueux des règles de déontologie qu'un Directeur Général enquête sur un Ministre auquel il doit sa nomination puisque c'est à l'arrivée de ce gouvernement que M Bézard a été nommé Directeur Générale ?

Les sources, bien entendu, vous pouvez sur Google lancer « affaire Cahuzac ; audition de M Bézard DGFIP et de même « affaire Cahuzac audition de M Rémy Garnier. Tout le monde peut se faire son idée.